

MÉMOIRES

BISMARCK

La guerre de 1870

Jules Favre et la conférence de Londres. — Pourpartiers de l'impératrice Eugénie. — Bombardement de Paris.

Mardi 27 décembre. — Ce jour est le premier du bombardement de Paris. Le désir du chancelier est, enfin, exaucé. Rien ne ferait pressentir qu'un si important événement vient de se produire, car le feu n'est pas particulièrement violent. C'est la partie Est de la ville que l'on a commencé à canonner. Dans l'après-midi, les coups se succèdent avec plus de rapidité. Nous ne tardons pas à nous y accoutumer, et le travail de la chancellerie continue comme d'habitude. La neige a fait son apparition dans la matinée; le froid est dur. Le chancelier est malade et garde la chambre. Il m'a fait appeler et m'a remis une lettre amoureuse qu'il vient de recevoir, écrite en français et datée du 25 décembre, jour de Noël. Je la transcris telle quelle.

"Comte de Bismarck, jouissez autant que possible du climat frais de Versailles, car, un jour, vous aurez à supporter des chaleurs infernales pour tous les malheurs que vous avez causés à la France et à l'Allemagne."

UNE AMÉRICAINE. — Lundi 9 janvier 1871. — Il ne s'est rien passé de particulier ces jours derniers. Le bombardement continue et fait des progrès. Je viens d'écrire sur ces résultats un long article, qu'avant d'expédier j'ai soumis au chancelier. Il a biffé de sa main un passage où il était dit que nos projectiles étaient tombés dans les jardins du Luxembourg.

— Supprimez cela, a fait le chancelier; c'est impolitique !

Mardi 11 janvier. — M. Clément Duvernois, ancien ministre de Napoléon III, demande à venir à Versailles pour négocier la paix avec nous au nom de l'impératrice Eugénie. L'impératrice admet le principe de la cession de territoires; elle propose que les départements annexés aient la superficie de la Savoie et de Nice, annexées sous l'Empire; elle consent également au paiement d'une indemnité de guerre et à l'occupation par nos troupes d'une partie de la France jusqu'à complet paiement; elle prend en outre, l'engagement de n'entreprendre aucune négociation de paix avec une puissance autre que l'Allemagne.

M. Duvernois est d'avis que, quoique l'impératrice ne soit pas populaire en ce moment, elle pourrait néanmoins nous offrir plus de garanties qu'aucun homme politique élu par les représentants du pays ne le pourrait, car il dépendrait forcément de ses électeurs. Il ajoute qu'il a assisté au ravitaillement de Paris, qu'il sait que la ville sera contrainte de se rendre sous peu et que c'est pourquoi il a hâte d'entamer des négociations avec nous.

Jeudi 12 janvier. — Le bruit court que Paris est en feu. On aperçoit, en effet, à l'horizon de larges colonnes de fumée qui s'élèvent au-dessus de la capitale. — Ça ne suffit pas, vient de dire le chancelier. Il faut que nous sentions le roussi d'ici. Quand Hambourg a brûlé, ça

sentait à plus de cinq lieues à la ronde. ... Le bruit court que le gouvernement de Paris se plaint que nous visons spécialement les hôpitaux. On le dit au chancelier. Il répond : — Nous ne faisons pas exprès. Ce n'est pas notre faute s'ils ont des hôpitaux près du Panthéon et du Val-de-Grâce. Il est impossible qu'en visant ces deux points quelques projectiles ne tombent pas à côté. ...

Lundi 16 janvier. — Le dégel arrive. Il y a un brouillard épais que nous parvions pas à chasser le vent, qui souffle du sud-ouest. Il est impossible de voir au loin, et on n'entend plus aucun coup de canon. Le bombardement se serait-il arrêté ?

Le bruit que j'ai rapporté, il y a deux jours, au sujet de réclamation adressées par le gouvernement français était fondé. Le général Trochu vient d'adresser une lettre à Moltke dans laquelle il se plaint que plusieurs de nos projectiles soient tombés sur des hôpitaux, au sud de Paris, alors que des drapeaux bismarckiens au sommet indiquaient clairement la nature des édifices. Il pense que cela ne peut pas être le résultat d'un accident et il attire l'attention du commandant en chef de l'armée allemande sur les traités internationaux qui déclarent inviolables les ambulances et les hôpitaux. C'est moi qui ait été chargé de porter et de lire à Moltke la lettre de Trochu. De Moltke a été péniblement impressionné à la pensée qu'on avait un seul instant pu croire que le bombardement des hôpitaux avait été intentionnel. Il m'a dicté sa réponse. Il a commencé par rappeler la façon humaine dont la guerre, jusqu'ici, avait été conduite. Il a déclaré que nous devrions être au-dessus de pareils soupçons et il a ajouté qu'au cas où il nous serait possible de reconnaître la croix de Genève flottant sur les édifices en question jamais pareil accident ne se reproduirait.

Jules Favre et la conférence de Londres. — Le 14 janvier 1871, M. de Bismarck recevait une lettre de Jules Favre dans laquelle le ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire exprimait le désir de se rendre à la conférence de Londres pour prendre part à la discussion des traités de 1856 et demandait à traverser les lignes allemandes. Il annonçait qu'il serait accompagné par ses deux filles, l'une mariée, l'autre sans, son gendre et un secrétaire, ce qui fit dire au chancelier : — Jules Favre est tellement pressé d'emmener sa famille qu'il doit s'appuyer sur elle, ne trouvant pas très bien là où elle était. ...

Le chef n'en donna pas un mot à l'ordre aux avant-postes qu'on le laissât passer. Bucher fut même chargé de lui écrire pour lui conseiller de prendre la route de Corbeil comme étant la plus pratique et celle où il n'aurait point à changer de voiture. Mais toute latitude pour un tel chemin lui était, d'ailleurs, laissée; il suffisait qu'il prît un avant-poste et qu'il se rendît au chancelier. Ceci se passait le samedi 14 janvier. Mais, le surlendemain, lundi 16, de Bismarck change brusquement d'avis et écrit à Jules Favre qu'il le prévient que tout sauf conduit lui était refusé. La raison de ce revirement est intéressante à connaître. Elle se trouve tout entière dans les documents particuliers qui vont suivre et qui ne sont tombés

en lui, de leur première entrevue, de ce jour où il l'avait aperçue à travers ses roses, en plein soleil, tenant dans ses bras sa fille, et où elle lui avait paru fleurie, épanouie, fraîche et éclairée comme ses fleurs, où il avait admiré sa grâce naïve, son charme pur, le souvenir de l'heure où il avait parlé et où elle lui avait répondu. Il avait encore dans son oreille le son divin de sa voix. Et tant d'autres détails qu'il la connaissait, qui étaient restés gravés en lui, et qui jamais, maintenant ne s'effaceraient. Le jour de la Marche, la courte querelle de jalousie qui s'en était suivie et qui avait permis à Paul de mesurer la profondeur de la passion qu'il avait inspirée. Quand il se rappelait tout cela, le jeune homme se disait qu'il était impossible que Liliane l'aimât moins; si elle semblait l'abandonner, c'est qu'elle n'était pas libre, qu'elle avait dû être retenue par une volonté plus forte... il ne savait qu'enfin, mais il ne doutait plus... Il ne doutait plus. Il ne pouvait plus douter, Liliane l'aimait. La vie de Liliane était à lui comme sa vie à lui était à elle. S'il mourait, elle accourrait mourir avec lui, et l'heure de son trépas serait l'heure la plus fortunée, la plus exaltante de sa vie. C'est dans un de ces moments d'exaltation et de fièvre qu'on

dans mes mains pour la plupart, que bien des années après. Jules Favre, en sa qualité de ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, fut informé, le 17 novembre 1870, dans une dépêche de M. de Chaudordy datée de Tours du 11 du même mois, que le bruit courait à Vienne que le gouvernement russe ne se considérait plus comme lié par les clauses du traité de 1856. Jules Favre répondit immédiatement. Tout en recommandant la plus expresse réserve jusqu'à ce qu'on eût une confirmation officielle de la nouvelle, il conseilla de ne perdre aucune occasion d'insister sur le droit de la France de prendre part aux délibérations internationales que pourrait provoquer la déclaration russe. Des négociations furent alors entamées, verbalement et par écrit, entre le gouvernement provisoire français et les diverses puissances. A Paris, on annonça dans les sphères officielles que les représentants de la France "auraient le devoir de faire discuter en même temps au congrès une autre question que celles des traités de 1856". La délegation de Tours fut de cet avis, mais elle insista pour que toute invitation faite par l'Europe, fût acceptée, même si aucune promesse n'était faite préalablement à la France. Le 31 décembre, Gambetta écrit à Jules Favre : "Il faut vous préparer à quitter Paris et à vous rendre à la conférence de Londres, si l'Angleterre réussit à vous avoir un sauf-conduit."

Dans une dépêche qui arrive à Paris le 8 janvier, M. de Chaudordy, de son côté, informe Jules Favre que c'est lui que le gouvernement provisoire a chargé de représenter la France à la conférence. Cette communication est confirmée par une lettre de lord Granville à Jules Favre, datée du 29 décembre et arrivée à Paris seulement le 10 janvier. Voici cette lettre : "M. de Chaudordy a informé lord Lyons que Votre Excellence a été désignée pour représenter la France à la conférence de Londres. Il m'a en même temps demandé de procurer à Votre Excellence un sauf-conduit qui lui permette de traverser les lignes prussiennes. J'ai immédiatement demandé au comte de Bernstorff de vous obtenir ce sauf-conduit et de vous l'envoyer par un officier parlementaire allemand. J'ai été avisé, hier, par le comte de Bernstorff qu'un sauf-conduit sera à la disposition de Votre Excellence lorsqu'elle en fera la demande au quartier général allemand par l'entremise d'un officier parlementaire français, mais qu'aucun passeport ne pourra vous être délivré par un officier allemand aussi longtemps que votre satisfaction n'aura pas été donnée à l'officier prussien qui réclame, à l'essai de coups de feu alors qu'il était porteur d'un drapeau parlementaire. Je prie Votre Excellence de m'autoriser à saisir cette occasion pour lui exprimer la satisfaction que j'ai d'entrer en relations personnelles avec elle, et je la prie de me croire"

Le droit de coalition est un des dogmes inscrits au premier rang de tous les programmes socialistes. Il serait difficile et injuste même d'en contester, à première vue, la légitimité, car il n'est qu'une des formes du droit d'association. Lésés dans leurs intérêts, repoussés dans certaines revendications qu'ils croient justes, les ouvriers peuvent se concentrer, se réunir, se coaliser pour faire triompher leurs demandes, et la conséquence de cette entente peut amener la cessation du travail, la grève. En elle-même, et envisagée au point de vue purement théorique, la grève serait donc légitime, et le principe peut logiquement en être défendu. Mais cette grève, avec son cortège ordinaire de misères et de souffrances, avec ses excès et ses violences possibles et toujours redoutables, n'est-il pas possible d'en éviter la cruelle extrémité ?

On dit un différend survenant entre patrons et ouvriers, la loi bienfaisante a mis à portée de l'un et de l'autre un tribunal de famille pour régler à l'amiable le différend soit en conciliant les parties à l'aide de concessions réciproques, soit en statuant

l'urgence et sans frais sur la difficulté qui les divise. C'est le conseil de prud'hommes, dont la composition n'importe pas, ni partie ouvriers, semble devoir inspirer toute confiance et offrir toutes les garanties. On a vu comment le parti socialiste comprend l'impartialité des conseils prud'hommes. A Paris, des conseillers prud'hommes ont été élus par les ouvriers avec le mandat impératif de donner toujours raison aux ouvriers contre les patrons, de condamner ces derniers dans toutes les circonstances, qu'ils aient tort ou raison. Et on voit les élus comme les électeurs se faire hautement gloire de cette partialité exigée par les uns, et humblement subir par les autres. Quand il ne s'agit plus d'un sentiment d'ouvrier isolé avec son patron, quand le différend est collectif et que la coalition a amené la grève, la loi a pensé encore que tout espoir n'était pas perdu, que la conciliation était encore possible. Elle a sagement institué l'arbitrage. Mais pour que l'arbitrage puisse porter ses fruits, il est nécessaire que la décision de l'arbitre soit à l'avance acceptée par les parties. Des exemples récents nous ont prouvé qu'il n'en était pas toujours ainsi. Et pourtant, l'avenir est là. Il faut que le bon sens public apprenne à substituer l'arbitrage pacifique au choc violent des intérêts. Les grèves sont toujours une calamité non seulement pour le patron, mais encore, mais surtout pour l'ouvrier. Quelle qu'en soit la cause, une grève nuit toujours au détriment des intérêts de la classe ouvrière, parce que, le plus souvent, elle dévie de son but, et au lieu d'être une question d'intérêt social, elle devient, presque toujours, une question politique. Et, ce qu'il y a de plus attristant, c'est que les foules, dans ces circonstances, subissent presque toujours, l'influence malsaine de certains politiciens sans scrupules, dont l'intérêt consiste à entretenir cette agitation, afin de pêcher en eau trouble un mandat législatif, obtenu le plus souvent, par des promesses trompeuses et irréalisables.

Dans la définition que nous avons reproduite au commencement de cette étude rapide, Proudhon donnait la formule d'un socialisme idéal, bien loin du socialisme dont nous venons de parcourir les utopies, les contradictions et les paradoxes. Oui, il faut aspirer, comme le disait Proudhon, à l'amélioration de la société. Cette amélioration, chacun peut et doit y contribuer dans toute la mesure de ses forces. La création d'œuvres d'assistance et de patronage, le développement des sociétés de secours mutuels, la participation de l'ouvrier aux bénéfices. L'institution des caisses de retraite pour la vieillesse, dont la caisse de retraite réglée par le gouvernement français est le type trop peu connu et trop peu apprécié, toutes ces choses utiles et mesurées peuvent au lieu de nuire au perfectionnement progressif auquel il faut tendre, encourager donc ces réformes pratiques et salutaires, mais d'oublions jamais que la liberté de l'homme doit être avant tout respectée; que toute réforme sociale qui porte atteinte à cette liberté dévie de son but, et que, compris comme il l'est, le socialisme offert à notre admiration n'est que la négation de la liberté et l'oppression de l'individu. Gardons nous des novateurs téméraires et des dangereux rêveurs!

YAN DE LESCA.

Bruit de l'abdication du Roi de Grèce.

Pressé Associé. — Londres, 29 octobre. — Suivant des nouvelles reçues de la cour de Copenhague, où le Roi George est resté, après avoir assisté aux funérailles de la Reine de Danemark, le bruit court qu'il a l'intention d'abdiquer, au printemps, en faveur du Prince de la couronne, Constantin, Duc de Sparte, et qu'il se rendra au Danemark pour y séjourner d'une façon permanente.

Le Socialisme

[Suite.]

Pour garantir le paiement de cette indemnité, le projet de loi discuté imposait au patron l'obligation d'assurer tous ses ouvriers. C'est le principe de l'assurance obligatoire qui prévaut dans les théories les plus chères à l'école socialiste. C'est toujours la négation de la liberté de l'individu, et, comme nous l'avons déjà dit, à propos d'autres réformes proposées, l'obligation substituée à la simple faculté. Qu'on recommande l'assurance comme une des institutions les plus utiles et les plus fécondes, qu'on encourage la propagation et le développement, rien de plus naturel et de plus juste; mais en rendant l'assurance obligatoire, ne s'aperçoit-on pas qu'on empêche sur le terrain de la liberté, non pas seulement du Patron, mais de l'ouvrier lui-même ? L'ouvrier est maître de son salaire. Il peut désirer, même contrairement à ses intérêts, mais dans la plénitude de son droit, toucher l'intégralité de son salaire, et ne pas se voir imposer un sacrifice actuel en vue d'un bénéfice éventuel et pour lui, simplement aléatoire et hypothétique. Or, ce gain, sur lequel il compte, sera évidemment réduit, par suite de l'assurance obligatoire et du prélèvement quotidien qu'elle amènera. Tout patron prévoyant et sage ne manquera pas de recourir à l'assurance; il y trouvera son avantage et sa sécurité; il faut qu'il le comprenne; que l'ouvrier, à son tour, arrive à la même conviction; mais on ne doit pas aller au-delà, et chercher à obtenir, par une contrainte légale, ce qu'il vaut mieux attendre du simple bon sens et du raisonnement.

Le droit de coalition est un des dogmes inscrits au premier rang de tous les programmes socialistes. Il serait difficile et injuste même d'en contester, à première vue, la légitimité, car il n'est qu'une des formes du droit d'association. Lésés dans leurs intérêts, repoussés dans certaines revendications qu'ils croient justes, les ouvriers peuvent se concentrer, se réunir, se coaliser pour faire triompher leurs demandes, et la conséquence de cette entente peut amener la cessation du travail, la grève. En elle-même, et envisagée au point de vue purement théorique, la grève serait donc légitime, et le principe peut logiquement en être défendu. Mais cette grève, avec son cortège ordinaire de misères et de souffrances, avec ses excès et ses violences possibles et toujours redoutables, n'est-il pas possible d'en éviter la cruelle extrémité ?

On dit un différend survenant entre patrons et ouvriers, la loi bienfaisante a mis à portée de l'un et de l'autre un tribunal de famille pour régler à l'amiable le différend soit en conciliant les parties à l'aide de concessions réciproques, soit en statuant

l'urgence et sans frais sur la difficulté qui les divise. C'est le conseil de prud'hommes, dont la composition n'importe pas, ni partie ouvriers, semble devoir inspirer toute confiance et offrir toutes les garanties. On a vu comment le parti socialiste comprend l'impartialité des conseils prud'hommes. A Paris, des conseillers prud'hommes ont été élus par les ouvriers avec le mandat impératif de donner toujours raison aux ouvriers contre les patrons, de condamner ces derniers dans toutes les circonstances, qu'ils aient tort ou raison. Et on voit les élus comme les électeurs se faire hautement gloire de cette partialité exigée par les uns, et humblement subir par les autres. Quand il ne s'agit plus d'un sentiment d'ouvrier isolé avec son patron, quand le différend est collectif et que la coalition a amené la grève, la loi a pensé encore que tout espoir n'était pas perdu, que la conciliation était encore possible. Elle a sagement institué l'arbitrage. Mais pour que l'arbitrage puisse porter ses fruits, il est nécessaire que la décision de l'arbitre soit à l'avance acceptée par les parties. Des exemples récents nous ont prouvé qu'il n'en était pas toujours ainsi. Et pourtant, l'avenir est là. Il faut que le bon sens public apprenne à substituer l'arbitrage pacifique au choc violent des intérêts. Les grèves sont toujours une calamité non seulement pour le patron, mais encore, mais surtout pour l'ouvrier. Quelle qu'en soit la cause, une grève nuit toujours au détriment des intérêts de la classe ouvrière, parce que, le plus souvent, elle dévie de son but, et au lieu d'être une question d'intérêt social, elle devient, presque toujours, une question politique. Et, ce qu'il y a de plus attristant, c'est que les foules, dans ces circonstances, subissent presque toujours, l'influence malsaine de certains politiciens sans scrupules, dont l'intérêt consiste à entretenir cette agitation, afin de pêcher en eau trouble un mandat législatif, obtenu le plus souvent, par des promesses trompeuses et irréalisables.

YAN DE LESCA.

Naissance d'un héritier du trône d'Italie.

Pressé Associé. — Londres, 29 octobre. — La naissance d'un fils du Prince Emmanuel, Duc d'Aoste, héritier des royaumes du roi d'Italie, est un événement important pour la Maison de Savoie. Tout le monde disait que le prince de la couronne Vittorio Emanuele, prince de Naples, qui a épousé, le 24 octobre 1896, la princesse Hélène de Monténégro, n'aurait jamais d'enfant. Comme le duc et la duchesse d'Aoste étaient mariés depuis assez longtemps, sans avoir encore d'enfants, les cléricaux, les ennemis de la maison de Savoie, avaient répandu le bruit que cette stérilité était une punition du ciel, qui la châtierait pour avoir usurpé les Etats pontificaux. On commençait à éprouver des inquiétudes dans la famille royale d'Italie, et l'on pressait le Comte de Turin, second neveu du Roi, de se marier. Ce projet était évanoui par suite de la naissance d'un fils du Duc et de la Duchesse d'Aoste.

Les fonds du denier de St-Pierre.

Pressé Associé. — Londres, 29 octobre. — Une annonce intéressante. Un journal affirme que les autorités du Vatican ont résolu de placer les fonds du denier de St-Pierre dans une vaste manufacture de sucre. On éprouve quelque crainte à cet égard dans les cercles catholiques. On trouve imprudent de jeter ces fonds dans une spéculation hasardeuse. On se rappelle la première mesure de ce genre qui a abouti à une perte de plusieurs millions de lire.

La lumière ultra-violette.

Il existe un moyen qui permet de télégraphier sans fil, en utilisant la lumière ultra-violette. La méthode, nous apprend la «Nature», est basée sur le fait, observé pour la première fois par Hertz, que les rayons lumineux à courte amplitude, et surtout les rayons ultra-violet, ont la propriété de provoquer des décharges électriques. Le transmetteur consiste en une lampe à arc dont les rayons sont lancés par un système de lentilles ou de réflecteurs vers le poste récepteur où les rayons ultra-violet provoquent la décharge dans un circuit spécial; cette décharge donne lieu à des ondes électriques qui agissent sur un «coherer» et, par l'intermédiaire de celui-ci, sur une sonnette, un téléphone ou un clavier imprimeur. Les lentilles du transmetteur sont en quartz et non en verre, qui ne transmettrait pas les rayons ultra-violet. On se sert, au contraire d'une plaque de verre pour interrompre à volonté ces rayons. L'interruption des rayons ultra-violet se fait ainsi sans altération du jet de lumière, ce qui assure le secret de transmissions. Le récepteur consiste en un tube de verre dont l'une des extrémités est formée d'une plaque de quartz, de manière à permettre l'entrée des rayons ultra-violet. Ces rayons tombent sur une petite plaque en biseau placée dans le tube et formant l'une des électrodes pour la production des étincelles. L'autre électrode, distante de 10 millimètres, a la forme d'une petite balle; toutes deux sont montées sur platine. On pratique un vide relatif dans le tube, puis on y introduit un gaz raréfié. Les électrodes sont reliées au circuit secondaire d'une petite bobine d'induction pourvue d'une résistance telle qu'il suffise d'un léger courant supplémentaire pour produire l'étincelle, courant provoqué par l'action des rayons ultra-violet.

Jusqu'ici, il n'a été fait d'expériences que sur de petites distances, mais l'inventeur pense qu'une lampe de 25 ampères, pourvue d'un réflecteur convenable, permettrait de télégraphier à plusieurs kilomètres.

La popularité et les intécédents du général Kitchener.

Pressé Associé. — Londres, 29 octobre. — Depuis son retour en Angleterre, le général Lord Kitchener est accablé d'invitations; mais il est bien déterminé à les refuser toutes. De grandes maisons anglaises lui ont demandé de conclure un contrat, et un agent américain lui a proposé de faire une tournée aux Etats-Unis pour y faire des conférences; mais il a rejeté toutes ces propositions. Il veut se reposer. Le bruit qui a couru, suivant lequel le général Kitchener avait servi dans l'armée française, pendant la guerre de 1870-71 a été confirmé, cette semaine, dans une entrevue avec sa belle-mère, à Dinan. «Suivant le récit de sa belle-mère, il venait de recevoir sa commission d'officier dans l'armée anglaise, quand il vint en France, pour voir son père, qui s'était établi à Dinan. Le jeune Kitchener, malgré l'opinion de son père, qui craignait de lui voir perdre sa qualité d'officier dans l'armée anglaise, alla s'engager dans les mobiles de Dinan et alla combattre les Allemands. A Laval, il monta en ballon pour faire une reconnaissance de la position de l'ennemi. Il eut une forte attaque de pleurésie qui le força à revenir à Dinan, ce qui mit fin à sa carrière dans l'armée française.

L'influenza à Londres.

Pressé Associé. — Londres, 29 octobre. — L'influenza a fait sa réapparition, ici, de bonne heure dans la saison. 14 décès sont officiellement attribués à l'influenza, et l'on craint qu'elle ne prenne un caractère épidémique.

A Jerusalem.

Cet empereur Guillaume n'est pas un séculier. Remarquable tout au moins, même à tout autre titre. Et si l'impératrice, honore de sa couronne, est son administrateur, c'est bien et c'est charmant.

Copiant ce Guillaume, si ce n'est son titre, comme un homme, et tout homme est un homme. L'on dit qu'il emporte de la Suisse un million. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

A Jerusalem.

Cet empereur Guillaume n'est pas un séculier. Remarquable tout au moins, même à tout autre titre. Et si l'impératrice, honore de sa couronne, est son administrateur, c'est bien et c'est charmant.

Copiant ce Guillaume, si ce n'est son titre, comme un homme, et tout homme est un homme. L'on dit qu'il emporte de la Suisse un million. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.

Le mariage de l'impératrice.

Le mariage de l'impératrice, Roi de Prusse à Berlin. L'impératrice est le plus beau être d'un siècle. Des bijoux tant et tant. C'est juste et quand on s'en va, on s'en va. Le plaisir est extrême. On a de la joie. On a de la joie. On a de la joie.